Collégiale de Courts Circuits La Cagnole du mercredi 15 janvier 2025 à 18h30

en visio

Membres de la Collégiale présent.e.s : claire Christiane Dominique Anne-So jean pierreClaudette Isabelle Thiébaut Sylvie Pascal

Excusé.es & pouvoirs :

Karine (pouvoir Dominique)
Patrick pouvoir Thiébaut
Martine pouvoir Christiane
Jean-Pierre à Claire

Avec 11 membres de la collégiale présent.e.s ou représenté.e.s sur 14, la collégiale est donc décisionnaire.

Prochaines réunions : les mercredis ou jeudis à 18h30

mercredi 12.02.25 à Vaux à 18h30 ? (Qui s'occupe de la salle? Réservation? Chercher la clé?) Dominique

mercredi 12.03.25 en visio à 18h30

mercredi 9.04.25

mercredi 14.05.25

Préparation du pad : Pascal & collectif

Facilitation : Claire

Secrétariat : Pascal AnneSo

Relevés de décisions de la Collégiale : https://www.lacagnole.fr/spip.php?article612

Tour de table

Chacun.e prend la parole.

1/ Rappel décisions

Décision 20241211 #1 Quant au comptoir tenu sur le marché de Joigny chaque samedi sous la responsabilité de Courts-Circuits la Cagnole, la Collégiale décide d'envoyer un courrier avec AR rappelant les règles au partenaire C3V qui tient le comptoir et sollicite un rdv pour une remise à zéro de ce comptoir (rendu des enveloppes et nantissement). Il faudra décider ensuite de la poursuite de ce comptoir.

Jean-Guy Leroy décide de démissionner de la Collégiale de notre association.

Décision 20241211 #2 La Collégiale décide à titre d'urgence de solder les comptes et le livret A du Crédit Municipal vers le Crédit Mutuel.

Décision 20241211 #3 La Collégiale décide, à propos de la demande d'une Assemblée générale Extraordinaire par deux de ses membres, Sylvie Luton et Jean-Guy Leroy, qui consiste à demander ces modifications dans l'article 3 des statuts :

> **"Pilier 1 : Supprimer « seuls »**

Ajouter en fin de cet article :

En cohérence avec les missions et piliers de la Cagnole, peut adhérer comme partenaire de la Cagnole celui qui vérifie au moins l'un des critères suivants:

- ***1 être acteur.trice, producteur.trice et revendeur.se de produits bio labellisés (pilier1)***

- ***2 être acteur.trice, producteur.trice et revendeur.se de produits ou services locaux ou en circuit court (pilier 2&3)***

- ***3 être acteur.trice de l'ESS (pilier4)",***

de refuser cette proposition portant atteinte aux fondements de l'association.

Décision 20241211 #4 La Collégiale donne mandat à Odile Bondier pour décider de l'organisation matérielle de l'AG avec l'association Les Remparts.

Décision 20241211 #5 La Collégiale valide le texte de l'invitation à l'AG.

Décision 20241211 #6 La Collégiale valide le texte des pouvoirs pour l'AG.

Décision 20241211 #7 La Collégiale valide le texte des candidatures à la collégiale pour l'AG.

Décision 20241211 #8 La Collégiale valide la composition de la commission pour la préparation de l'AG et les deux temps de travail :

1/ Validation des listes de membres ayant cotisé en 2024

2/ Validation des candidatures, rédaction des bulletins, répartition des pouvoirs.

La commission est composée de Claudette, Patrick, Dominique, Pascal, Jean-Pierre.

Décision 20241211 #9 La Collégiale valide les responsabilités quant à la rédaction des rapports pour l'AG.

2/ Validation des décisions prises entre deux collégiales

Décision 20241217 #1 La Collégiale décide du texte d'invitation à l'AG.

Décision 20241227 #1 La Collégiale décide l'envoi d'une demande de mise en pause de la Convention de mise à disposition d'un emplacement sur le marché intérieur du samedi à la Mairie de Joigny.

Décision 20241227 #2 Pour l'envoi de cette lettre en AR et mail :

Courts-Circuits La Cagnole
à C3V, à l'attention particulière de C. G.
Chère association partenaire,
C3V fait partie des premiers partenaires de Courts-Circuits La Cagnole.
Depuis de longs mois, C3V a investi le comptoir du marché de Joigny, chaque samedi matin, à l'initiative notamment de C. G. , sur l'emplacement accordé à Courts-Circuits La Cagnole par la Municipalité.
Hors diverses informations semblent converger vers le constat d'un dysfonctionnement de ce comptoir quant à la gestion des enveloppes et des cagnoles (conversion d'euros en cagnoles sans enveloppes et sans documentation, reconversion sans taux et surtout à des entreprises non-partenaires adhérentes).
La responsabilité morale et juridique des membres de la collégiale s'en trouve ainsi engagée et nous nous en inquiétons.
La collégiale, réunie ce 11.12.24, demande donc une mise à jour de votre comptoir:
* inventaire des enveloppes sous votre responsabilité,
* le nantissement de ces cagnoles,
* un engagement de votre part vis-à-vis de l'obligation de respecter les statuts de l'association Courts Circuits La Cagnole, notamment le pilier n°1.

Extraits des statuts

L’association s’appuie sur 4 piliers :
Pilier 1 : Parmi les producteurs (*), seuls les bio certifiés ou en conversion (AB, Nature & Progrès, Biocohérence, ...) pourront adhérer à la Cagnole. (Notre association ne peut prétendre au statut de certificateur),
** La qualification de « producteur » est donné par le classement APE de l’entreprise (Activité Principale Exercée).*
Le tout doit être transmis à notre secrétariat.
Ainsi nous espérons une réponse de votre part, avant le 14.01.2025, afin de régler et assainir cette situation.

3/ Gestion de l'association

Chèque de 150€ impayé sur un change de C3V à Joigny; Claudette connaît un peu la personne et tente de régler la situation.
Doit-on en informer C3V? Sylvie en est donc informée

Doit-on remettre en cause les chèques?
En tout cas de toute personne peu connue?
Attention au déjeuner sur l'herbe ou Obliques, il y a beaucoup de chèques sans impayés

Décision 20250115 #1 La Collégiale décide de donner pouvoir à Claudette de gérer ce dossier.

3.1/ Suite marché de Joigny / C3V

18.12.24 Lettre envoyée avec AR pour demander le nantissement (500€) : pas de réponse, courrier non retiré

27.12.24 Lettre à la Mairie de Joigny pour suspendre l'espace d'exposition au marché

4.01.25 Une personne continue a faire du change sans documentation et à reconvertir des cagnoles en euros à des entreprises non partenaires
Ainsi la loi 2014 est non respectée à deux titres:
1/ la mise en circulation de monnaie locale non-nantie est interdite
2/ toute entreprise, pour recevoir des paiements en monnaie locales, doit être membre de l'association dédiée qui gère la dite monnaie

Ce samedi 4 janvier, la table est toujours occupée par C3V.

Décision 20250115#1 La collégiale décide

1/ d’Agir pour que la Cagnole récupère tout l'argent des enveloppes à nantir.

2/ de Demander à C3V l'arrêt des pratiques de C. G. & lettre AR à C. G. nous protégeant car prouvant que nous lui avons dument demander de cesser

3/ et sinon, en ligne de mire, de porter plainte pour abus de confiance

-

3.2/ SoliCagnole : actualités

suivi de toutes les actualités du dossier sur SoliCagnole.fr

- https://solicagnole.fr/

3.3/ Autres points sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)

- Une campagne de financement a été lancée notamment sur le stand de la Cagnole à Joigny, sans aucune concertation avec la Cagnole.

3.4/ Stock d'enveloppes

Attention aux enveloppes en dépôt depuis plus de 6 mois

3.5/ Fermeture des comptes du Crédit Municipal de l'Yonne

Effectuée. Les soldes des trois comptes ont été virés vers le Crédit Mutuel.

3.6/ AG Samedi 1er février à Avallon

Salle École des Remparts à Avallon - 11 rue du Collège
Horaire salle libre à partir de 13h

Qui parmi les sortant.e.s se représentera?

- **Jean-Pierre Fauvel oui**
- **Christiane Laurent : oui**
- **Isabelle Perreau : oui**
- **Patrick Ribaillier ne se représente pas**

- Qui présidera? Deux ou trois personnes : Martine, Dominique & Claudette

RAPPORT FINANCIER

Exercice 1er novembre 2023 – 31 octobre 2024

L'association établi un compte de résultat et un bilan ; elle procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l'association.
Les relevés bancaires et toutes les pièces comptables sont à la disposition de tout membre ;

Les opérations comptables ont donc été saisies par moi-même en qualité de trésorier et contrôlées par Claudette Marsauche en qualité de comptable, puis soumises à examen à Pascal Monseu en qualité d'expert en comptabilité. Nous avons ainsi vérifié les comptes qui vous sont présentés.

En complément du compte de résultat et du bilan, vous sont présentés ci-après les éléments significatifs de l'exercice.

Bilan

- le total du bilan s'élève à 61312,37€
- La circulation des « Cagnoles » est progression par rapport à l'exercice précédent (52550 Ca en fin d'exercice – contre 42000 l'an passé– avec un pic de 60098 en mai 2024) ; Néanmoins au terme de la 8ème année, ce niveau peut paraître faible ; L'engagement « bénévole » (à 39 994€ contre 41.000€ l'an passé) demeure important, la légère baisse s'expliquant par la forte mobilisation dans SoliCagnole.

Compte de résultat
l'exercice se solde par un résultat déficitaire de 292,12 € alors qu'il était excédentaire de 524 € l'an passé.

- 4681,21€ de charges d'exploitation en très légère hausse par rapport à l'an passé.

Le poste « dons » demeure important avec 915€, puisque l'on retrouve là les participations volontaires de « la Cagnole » au développement du logiciel « Kohinos » ;

- 4389,19 € de produit (4.773 € l'an passé) : soit un montant presque identique à l'exercice précédant.
-

Commentaires :

- Le fait de porter nous-mêmes des financements participatifs pour soutenir des partenaires qui en ont besoin demande du temps militant, notamment pour moi, mais cela fait sens et participe à construire une solide aura auprès de nos membres.
- Le contexte national continue à ne pas être très favorable aux monnaies locales, qui se tournent vers la numérisation pour réduire les coûts et tenter de toucher un nouveau public mais surtout sont nombreuses à se mettre en soutient d'initiatives de Caisses Alimentaires Solidaires inspoirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation comme nous le faisons.
- Nous continuons à veiller avec la plus grande constance au respect de toutes les opérations de change et de reconversion. Nous devrons aussi continuer à réduire les comptoirs très peu actifs qui ont des enveloppes en dépôt depuis plusieurs mois.
- Le projet SoliCagnole commence à se mettre en place, nous devrions connaître, en 2025, un développement soutenu des changes et de la circulation de notre monnaie, notamment dans sa forme numérique.
- La fermeture du Crédit Municipal dans l'Yonne nous a conduit à tout regrouper au Crédit Mutuel, ce qui avait d'ailleurs été préconisé par Pascal Monseu l'an passé. Nous allons fonctionné ainsi quelques mois voir tout l'exercice en cours et prendrons la décision de re-différencier les comptes si cela s'avérait pertinent.
- Ainsi pour conclure, je vous invite à voter pour valider le bilan de cet exercice, à donner quitus à la Collégiale pour la tenue des comptes et sa gestion de la trésorerie, à voter le report à nouveau qui va vous être proposé.
- Au nom de la Collégiale et pour toute l'association, je tiens à remercier Claudette Marsauche et Pascal Monseu pour leur travail expert bénévole.

Pascal Paquin, pour la Collégiale, le 1er février 2025

Brouillon rapport d'orientation

Texte d'orientation pour 2025

présenté par
Avec la monnaie locale citoyenne complémentaire, et notre engagement pour l'équité sociale, nous rendons possible :

- les échanges économiques locaux respectueux de l'humain et de l'environnement

- le soutien aux circuits courts
- la solidarité avec les personnes démunies

- notre participation à la transition écologique

<u>Pour 2025, l'Assemblée générale décide de continuer ses actions en tenant compte des orientations suivantes :</u>

L'association Courts Circuits la Cagnole, pour l'année 2025, s'engage à, **autant que faire se peut, à poursuivre ses actions, notamment avec :**

- **le don à l' arrondi au profit des Restos du Coeur (produits bio locaux vracs)**
- les Vendredis verts pour promouvoir une autre consommation plus soutenable, solidaire et repositionner les citoyens d'un même territoire, en tas qu'acteurs du dynamisme économique local.
- la mise en place et la gestion de financements participatifs pour les partenaires qui en auraient besoin.
- La mise en place des Caisses Alimentaires solidaires de SoliCagnole, d'abord en Puisaye-Forterre, en Vanne-Pays d'Othe, en Sénonais, puis en Auxerrois et Chablisien, en Tonnerrois, puis à terme dans tout le département (sauf si des collectifs mettent en place des Caisses dans leur propre territoire). >Le but est d'agir concrètement pour un accès à la bio pour toutes et tous dans l'Yonne, notamment pour celles et ceux qui subissent la précarité sociale. Pour ce faire Courts-Circuits La Cagnole poursuivra sa coopération avec nombre de ses partenaires bio et des associations, du GABY, de Terre de Liens, de la CAF, de la CPAM, de la FDFR 89, de France Active Bourgogne, de la Régie de Territoire du Tonnerrois, des PAT et plus largement de toutes les personnes et les structures qui veulent œuvrer pour une meilleur santé par l'alimentation, une plus grande justice sociale pour l'accès à cette santé, pour une agriculture locale, paysanne et bio dans l'Yonne et des revenus dignes pour ses paysan.ne.s.

2.7/ Offrir l'adhésion 2025 à Pascal Monseu

Décision 20250115#2 La Collégiale décide de faire profiter d'une cotisation suspendue à Pascal Monseu pour 2025 au titre de son action de vérification de notre comptabilité.

4/ Calendrier des événements et des ****divers RDV*

** Mardi 17 décembre à 18h, GURGY : le marché de Noël de l'amapp

Beaucoup de producteurs et de gens. Pas d'échange de cagnoles.

5/ Communication

Quel contenu à la lettre du 31.01.25 ?
Pas d'interview prévu en janvier.
Des idées ?
Proposition de Pascal : article sur l'actualité des monnaies locales en France ?
Restropective de l'année?

6/ Suivi des partenaires & Validations:

A/ Validations à effectuer

Association Les Remparts à Avallon qui nous reçoit à l'AG
adhésion offerte
Classe E à 2%
Validé

Fourche(tte) Formations culinaires à Auxerre (Clément Voisin)
Classe L à 3%
Validé

Cinéma associatif de Toucy
Classe L avec reconversion à 0% (décison prise en cours de 2024)
Validé

B/ Suivi des partenaires

Retirer l'AJA Musique

7/ Suivi de la Fédération Kohinos

Conseil Fédéral de la Fédération Kohinos le 1er vendredi de chaque mois

8/ Divers

Karine : Est il possible que je me forme sur le Kohinos, et que je devienne admin notamment pour les caisses de solidarité ?

Décision 20250115 #3 La collégiale décide que Karine Bouche sera formée à Kohinos et sera habilitée à être super admin du logiciel aux côtés d'Isabelle Perreau, Claire Fontaine et Pascal Paquin.

Vendredi vert : appel à re-canditater avant fin février : bilan financier à faire et dresser le projet pour 2025
N'hésitez pas à participer.
Date de dépôt 02/01/25 au 24/02/25 à 12h00

Tour de table de clôture